

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Séjour de la Santé : l'UNPS demande la reconnaissance des équipes ouvertes

Représentant 400 000 professionnels de santé libéraux exerçant sur le territoire français, l'UNPS porte la vision d'une coordination souple mais efficace entre la ville, l'hôpital et le secteur médicosocial. Il est essentiel que soient enfin reconnues et soutenues toutes les formes d'exercice pluriprofessionnel dès lors qu'elles apportent une réponse coordonnée de proximité aux besoins des patients, conformément à l'Accord Cadre Interprofessionnel (ACIP).

Les « équipes ouvertes » naturellement formées autour du parcours de soins du patient sont le pilier des soins de ville. Composées de l'ensemble des professionnels de santé qui ont besoin de communiquer autour d'un même patient, elles évoluent à chaque étape de l'état de santé du patient. Elles sont caractérisées par trois éléments : proximité, disponibilité et réactivité.

L'UNPS dénonce donc fermement les propos inacceptables tenus par la Mutualité Française le 17 juin dernier. Les acteurs de santé de ville ne sont pas cloisonnés : les membres de l'équipe ouverte communiquent chaque jour pour une prise en charge optimale de leurs patients.

Afin de favoriser le bon fonctionnement et la coordination de ces équipes ouvertes, l'UNPS demande la mise à disposition des professionnels qui les composent d'outils simples d'usage, et notamment :

- Un onglet spécifique intégré dans le DMP, permettant d'identifier l'équipe ouverte formée autour du patient.
- Une messagerie sécurisée simple d'usage, interopérable et utilisable par l'ensemble des professionnels de santé de ville, par les secteurs hospitalier et médico-social.
- Des logiciels métiers interopérables afin de permettre à un professionnel de santé de changer de logiciel sans perdre les données de santé de ses patients.
- Une e CPS adaptée à toutes formes et tous lieux d'exercice.
- Des solutions de dispense d'avance de frais innovantes et généralisables.

La coordination au sein des équipes ouvertes doit, en outre, être rémunérée. Les modalités de rémunération pourraient se traduire, de façon combinée, par la mise en place d'un acte de coordination et par une évolution du forfait structure qui seraient versés aux professionnels de santé composant l'équipe ouverte. L'UNPS demande donc l'ouverture de négociations d'un avenant de l'ACIP afin d'établir le périmètre de cette rémunération, qui ne saura, en aucun cas, être conditionnée à l'appartenance du professionnel de santé à une SISA ou à toute autre formalité administrative trop lourde.

Enfin, il est hors de question de mettre en place un dispositif de sanction à l'encontre des professionnels de santé qui seraient « isolés », comme le suggère la Mutualité Française.

Pour consulter la contribution de l'UNPS au Ségur de la Santé : cliquez [ici](#).

Contact presse : mathilde.guest@unps-sante.org